



## Cautionnaire pour l'achat de matériel pour sarl

Par **soumip**, le **24/07/2010** à **09:28**

Bonjour,  
Bonjour,  
je me suis porté cautionnaire pour une société type SARL ds le BTP, la société est actuellement en redressement.  
Donc la réquisition des matériels sont déjà faites et la vente à été faites aussi.  
A l'heure d'aujourd'hui la société de financement( de crédit) me demande de rembourser les sommes restantes.  
Mes questions sont :  
1) étant cautionnaire est ce qu'il faut que je rembourse la totalité des sommes restant à la société de crédit.  
2) Est ce qu'on peut saisir un bien immobilier qui est en cours de remboursement de prêt.  
j'aimerais savoir qu'elles seront tous mes recours et les causes possibles .  
Merci  
!!!!